

L'Assemblée Générale s'est déroulée le jeudi 13 février 2014 à Mérignac

- avec la participation des Secrétaires Généraux de :
  - l'UNSA ICNA
  - l'UNSA IESEA
  - l'UNSA Administratifs
- et en présence des Secrétaires Généraux de :
  - l'UNSA Développement Durable (fédération UNSA MEDDE)
  - la Fédération Autonome des Transports UNSA (FAT)



## Résolution Générale du congrès 2014

L'Unsa Techniciens supérieurs et Cadres de l'Aviation Civile, qui défend les intérêts collectifs et individuels des ATTAAC, IEEAC et TSEEAC, confirme son rejet du protocole 2013-2015 qui, pour la première fois de l'histoire des protocoles, consacre des fermetures massives de services, sans préparation, sans préoccupation du service rendu aux usagers et sans contreparties pour les personnels à la hauteur de la casse acceptée par les syndicats signataires.

L'Unsa Techniciens supérieurs et Cadres de l'Aviation Civile estime que ce protocole dit "social" :

- a sacrifié le corps des TSEEAC et, une fois de plus, les services support,
- est d'une brutalité sans précédent (nombre et rythme des fermetures, etc.),
- engage un processus dangereux de démantèlement de la DGAC et
- nie la notion même de service public en ne visant que des services de proximité, en contact direct avec les usagers.

L'Unsa Techniciens supérieurs et Cadres de l'Aviation Civile constate que ces fermetures – rebaptisées "réformes" – n'ont pas été correctement préparées et que les pseudo-mesures d'accompagnement ne sont pas concrétisées, alors que l'administration sollicite les agents concernés et les pousse à demander une mutation.

L'Unsa Techniciens supérieurs et Cadres de l'Aviation Civile rejette ces fermetures de service, injustifiées et arbitraires, qui :

- sont amplifiées par une baisse constante des effectifs, à périmètre global de missions constantes,
- vont obliger un nombre important de familles à déménager rapidement,
- prévoient, comme ultime solution pour les agents qui ne souhaitent pas changer de lieu de travail, la sortie pure et simple de la DGAC pour aller vers d'autres administrations, ou des collectivités sans préciser les conditions associées,
- ont des conséquences sur l'ensemble des services de la DGAC,
- bloquent, par le jeu de priorités mal maîtrisées, toute mobilité pour les agents qui entrent dans les critères mais ne sont pas dans des services en voie de fermeture,
- n'ont aucune justification organisationnelle ou rationnelle,
- fragilisent grandement la DGAC.

L'Unsa Techniciens supérieurs et Cadres de l'Aviation Civile alerte l'administration sur les risques importants et croissants de souffrance au travail induits par l'augmentation sans fin de la charge de travail des personnels, amplifiée par la conjonction des conséquences de ces mesures protocolaires.

L'Unsa Techniciens supérieurs et Cadres de l'Aviation Civile alerte l'administration sur les conséquences de ces fermetures :

- Les services censés « récupérer les tâches » des services sacrifiés ne sont pas dimensionnés pour pouvoir absorber le surcroît de travail, ni en effectifs, ni en moyens financiers,
- L'allongement et l'augmentation du nombre de déplacements induits par l'extension des zones géographiques à couvrir par certains services ajoutent fatigue et stress et présentent un risque pour les agents, qui n'a été ni anticipé ni pris en compte,
- Le niveau de sécurité sur les nombreux aérodromes sur lesquels il est prévu de supprimer le service du contrôle va être très nettement dégradé.

L'Unsa Techniciens supérieurs et Cadres de l'Aviation Civile constate que la mobilisation du 12 juin 2013 a poussé le gouvernement français à prendre position et à défendre la navigation aérienne contre les attaques de la Commission européenne et du Parlement européen.

L'Unsa Techniciens supérieurs et Cadres de l'Aviation Civile regrette, par contre, l'absence totale de mobilisation, y compris syndicale, contre les projets de même nature qui, parallèlement à l'action et à la communication de l'AESA, visent la DSAC, Autorité Nationale de Surveillance, et qui sont tout aussi dangereux pour l'unité de la DGAC.

L'Unsa Techniciens supérieurs et Cadres de l'Aviation Civile estime que ce nouvel angle d'attaque ne vise, au final, qu'à atteindre l'objectif obsessionnel de la Commission européenne : séparer le prestataire (DSNA) de l'autorité de surveillance (DSAC) et continuera de s'opposer à cette manœuvre.

L'Unsa Techniciens supérieurs et Cadres de l'Aviation Civile regrette que, malgré plusieurs demandes de sa part, la DSAC n'ait pas jugé utile de faire corriger les chiffres erronés avancés par l'AESA concernant la France et qui visent à faire croire que l'autorité française est riche en personnels opérationnels ou que ceux-ci sont incompetents parce que « sous-employés »\*.

L'Unsa Techniciens supérieurs et Cadres de l'Aviation Civile continuera de promouvoir une autre vision que celle du protocole 2013-2015, plus solidaire et équitable, qui ne sacrifie aucun corps ni aucun service, et qui préserve l'ensemble des métiers de la DGAC.

L'Unsa Techniciens supérieurs et Cadres de l'Aviation Civile demandera, à ce titre, la reconnaissance par la DGAC de la licence de surveillance, quel que soit le corps des agents détenteurs de celle-ci, et continuera de demander la création d'une licence APRON pour les agents des vigies trafic de Roissy CDG qui assurent la gestion des aires de trafic. Des démarches devront être entreprises pour que ces licences soient également reconnues par nos partenaires européens et l'AESA.

L'Unsa Techniciens supérieurs et Cadres de l'Aviation Civile milite pour une DSNA et une DSAC fortes, aux côtés d'une DTA reconnue, dans une DGAC performante dans la fonction publique d'Etat, sans oublier l'ENAC. Les différents syndicats de l'UNSA feront campagne ENSEMBLE dans ce sens pour les élections du 4 décembre 2014.

**L'équipe dirigeante de l'UTCAC remercie l'ensemble des nombreux participants qui ont fait le déplacement pour la richesse et la qualité des échanges qui ont eu lieu au cours de cette journée !**

\* L'AESA annonce 1200 inspecteurs en France, alors qu'il n'y en a que 650 (nombre de licences), puis explique que chaque inspecteur ne surveille que peu d'organismes par rapport à ceux des autres pays européens ... et qu'ils sont donc incompetents.